

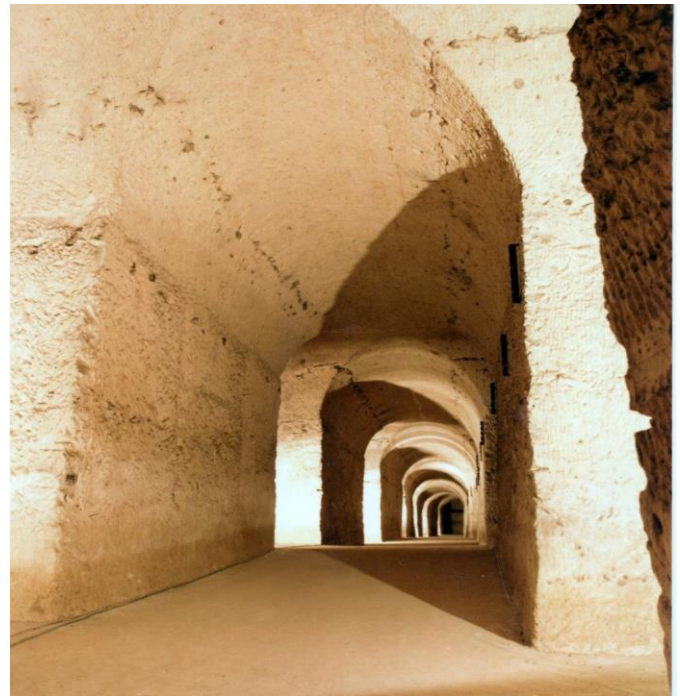
# LA CARRIÈRE « ARNAUDET » À MEUDON TOUJOURS MENACÉE DE COMBLEMENT ?

Daniel Obert, vice-président de la SAGA.

*L'article reprend en grande partie le texte publié par GéoChronique : Gély J.-P., Obert D., Souffaché B. et Viré M. (2021) - La carrière des Brillants à Meudon. Un patrimoine géologique majeur toujours menacé. GéoChronique, n°158, juin 2021, p. 8-11.*

La carrière souterraine de craie des Brillants, dite « carrière Arnaudet », à Meudon (Hauts-de-Seine), est un haut lieu du patrimoine géologique national (De Wever *et al.*, 2018, p. 208-209) et tient une place particulière dans l'histoire des Sciences par la controverse, pendant 130 ans, de la place du « Danomontien » entre le Crétacé terminal et le Tertiaire basal (Gaudant, 1990). À Meudon, la craie blanche du Campanien supérieur a livré de très nombreux fossiles, dont certains holotypes, au cours de l'exploitation de la craie pour la fabrication du « blanc minéral de Meudon ». La carrière des Brillants est le dernier lieu où l'on peut encore observer le contact entre la craie durcie et jaunie et le calcaire du Danien riche en microfaune (Bignot, 1990a et 1990b). À la faveur de réseaux karstiques développés dans la craie et recoupés par les galeries des carrières souterraines, le Conglomérat de Meudon et les Argiles plastiques du Sparnacien (Yprésien inférieur) soutirés dans le karst ont livré une très riche faune de mammifères (Russel *et al.*, 1990). Les conduits de ce karst attribué au Würm IV, bien développés dans la carrière des Brillants, sont décalés par une faille mettant en évidence une néotectonique sur l'axe de l'anticlinal de Meudon et de l'extrémité de la faille de la Seine (Gély *et al.*, 1990). À la fracturation tectonique, s'ajoutent, près des entrées en cavage, quelques fractures de décompression de flanc de versant (Moiriat *et al.*, 2005).

À ce riche patrimoine naturel s'ajoute la remarquable architecture souterraine des huit kilomètres de galeries (figure 1) dont les plus majestueuses atteignent 15 m de haut pour 4 m de large, se développant sur quatre niveaux. Cet ensemble patrimonial exceptionnel, menacé de comblement par un projet d'urbanisation en 1980, a fait l'objet d'un âpre combat de sauvegarde qui a abouti au classement de la carrière par décret du premier ministre le 7 mars 1986 « en raison du caractère scientifique et artistique, [présentant] un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 » (Gossé, 1990).



*Figure 1. Une des galeries des carrières Arnaudet. Outre l'aspect esthétique remarquable, ces galeries présentent des propriétés acoustiques exceptionnelles. Les « réaménagements » prévus vont détruire une grande partie de ce patrimoine. Photo D. Obert.*

Depuis ce classement, au moins quatre projets d'urbanisme de la colline Rodin sous laquelle s'étend la carrière des Brillants ont échoué, car ils menaçaient l'intégrité du site classé. En 2012, deux rapports techniques évoquent le risque d'effondrement spontané sans aucune preuve et, en conséquence, la mairie lance une procédure de péril imminent interdisant l'accès des carrières aux propriétaires. Le danger signalé, sans argument déterminant, apparaît si grave et imminent que l'Inspection générale des carrières (IGC) avertit qu'elle ne fera plus de visite de contrôle de l'état sanitaire de la carrière. Les arrêtés de péril sont annulés par le tribunal administratif quelques mois plus tard (Collectif, 2020). Mais le mal est fait.

Le spectre de la catastrophe de Clamart est à chaque fois évoqué pour obtenir le comblement au moins partiel de la carrière. À Clamart, en juin 1961, une ancienne carrière de craie s'est effondrée spontanément en masse sur près de 8 ha provoquant la mort de 21 personnes et la destruction d'une quarantaine de logements (Al Heib *et al.*, 2014). Cet effondrement avait été provoqué par une surcharge hydraulique des terrains de couverture ; ces terrains de couverture sont absents du site Arnaudet. La carrière a fait l'objet d'une instrumentation pendant plusieurs années qui a montré une grande stabilité, par ailleurs confirmée par plusieurs expertises (Maury, 2003).

### Le projet actuel de comblement et la bataille juridique en cours

En février 2019, à la demande de la commune de Meudon, le ministre de la transition écologique et solidaire a délivré une autorisation spéciale de travaux dans le site classé qui consiste à combler plus de la moitié des galeries de la carrière des Brillants. Des associations de défense de l'environnement, dont la Fédération française de Spéléologie soutenue par l'intervention volontaire de l'association Vivre à Meudon, ont alors saisi le tribunal administratif qui a rendu son jugement le 22 octobre 2020. Les juges annulent l'autorisation de travaux car cela rendrait le classement sans objet et seraient ainsi l'équivalent d'un véritable déclassement total ou seulement partiel. Le patrimoine géologique serait en partie épargné et donc l'intérêt scientifique conservé, mais le classement portant sur la sauvegarde du réseau des galeries souterraines et de son intérêt artistique ne serait plus effectif. Ils soulignent que la Commission régionale du patrimoine géologique d'Île-de-France (CRPG) dans deux motions émises par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), en 2018 et 2019, avait exprimé les plus grandes réserves quant à la compatibilité du projet avec le classement du site et à la préservation des galeries échappant aux travaux de comblement. C'était la première fois que l'avis de ces instances scientifiques était retenu comme élément d'un jugement. De plus, l'aménagement d'un parc urbain au-dessus de la carrière remblayée ne répond pas à la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). Dans ce sens, les moyens de sécurisation des carrières autres qu'un comblement pur et simple permettant de réduire l'impact n'ont pas été évalués par la commune de Meudon.

Devant les protestations des associations locales (Vivre à Meudon) et des scientifiques, le comblement prévu ne serait que partiel, épargnant les points d'intérêt géologique, mais ignorant les intérêts architecturaux, historiques et acoustiques que renferme cette carrière. De plus la pénétration des moyens de

transport dans la carrière, des engins de chantier et de leur mise en action risquent de fragiliser et déstabiliser l'ensemble de façon irrémédiable.

Mais, le 21 juillet 2021, la cour d'appel de Versailles a annulé la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, rendant possible le comblement d'environ 45 % de la superficie totale des carrières,

Devant ces tracasseries judiciaires et les menaces qui en découlent, les meudonnais ont déposé un recours auprès de la Cour de cassation qui a transmis le dossier au Conseil d'État. Nous attendons maintenant, avec espoir, les conclusions de ce recours.

### Bibliographie

- Al Heib M., Duval C., Theoleyre F., Watelet J.-M. et Gombert P., 2014. Analysis of the historical collapse of an abandoned underground chalk mine in 1961 in Clamart (Paris, France). *Bull. Eng. Geol. Environ.*, vol. 74, p. 1001-1018.
- Bignot G., 1990a. Le contact du calcaire montien sur la craie campanienne à Meudon. - Controverses anciennes. Perspectives nouvelles. *Bull. inf. Géol. Bass. Paris*, vol. 27, n°4, p. 33-36.
- Bignot G., 1990b. La place du calcaire de Meudon dans la paléogéographie montienne du bassin de Paris. Approche micropaléontologique. *Bull. inf. Géol. Bass. Paris*, vol. 27, n°4, p. 51-61.
- Collectif, 2020. Merveilles sous Rodin. Carrières et collines Rodin (Meudon). Cahier spécial, 2<sup>e</sup> semestre 2020, Association Ar'site éd., 44 pages.
- De Wever P., Egoroff G., Cornée A., Graviou P., Avoine J. et Baillet L., 2018. Patrimoine géologique. Inventaire national. EDP Sciences éd., 252 pages.
- Gaudant J., 1990. Meudon et la limite Crétacé-Tertiaire : aperçu historique. *Bull. inf. Géol. Bass. Paris*, vol. 27, n°4, p. 17-20.
- Gély J.-P., Lorenz C. et Obert D., 1990. Tectonique synsédimentaire. Tectonique cassante et karst dans l'anticlinal de Meudon. *Bull. inf. Géol. Bass. Paris*, vol. 27, n°4, p. 37-43.
- Gossé E., 1990. Les carrières de la colline des Brillants dite de « Rodin » à Meudon. *Bull. inf. Géol. Bass. Paris*, vol. 27, n°4, p. 7-16.
- Maury V., 2003. Stabilité de la colline Rodin et des carrières Arnaudet. *Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon*, bull. n°112, n°3, p. 4-16.
- Moiriat D., Pothérat P., Durville J.-L. et Bébien J., 2005. Observations sur la fracturation liée à l'incision d'une vallée. Carrière souterraine des Brillants (Hauts-de-Seine). *Bull. lab. ponts chaussées*, 258-259, RÉF. 4523, p. 3-14.
- Russel E. D., de Broin F., Galoyer A., Gaudant J., Gingerich P. D. et Rage J.-C., 1990. Les vertébrés du Sparnacien de Meudon. *Bull. inf. Géol. Bass. Paris*, vol. 27, n°4, p. 21-32.